

Environnement

L'affichage CO₂



Application à partir du 1^{er} Octobre 2013

Qu'est-ce que c'est?

Le secteur du transport représente environ 38% des émissions de CO₂ en France.

L'enjeu de l'affichage des émissions CO₂ des prestations de transport est de mesurer dans un premier temps cette émission et de communiquer l'information au client. Par la suite l'objectif serait de pouvoir mettre en place des mesures pour réduire cet impact.

Cadre réglementaire

Article L 1431-3 du code des transports (article 228-II de la loi "Grenelle" n°2010-788 du 12 juillet 2010)

"Toute personne qui commercialise ou organise une prestation de transport de personnes, de marchandises ou de déménagement doit fournir au bénéficiaire de la prestation une information relative à la quantité de dioxyde de carbone émise par le ou les modes de transport utilisés pour réaliser cette prestation".



Application chez SAGA

- Communiquer les émissions de Co₂ émis lors d'une prestation de transport sur LINK.
- Le client aura accès à LINK via le site internet.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la démarche environnementale initiée depuis plusieurs années par nos équipes.

Pour appuyer celle-ci, Saga France a développé un programme de réduction des gaz à effet de serre.

Répondre aux exigences de nos clients et soutenir leur politique environnementale, tel est notre objectif.

